



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2011

Soixante-cinquième session
Point 13 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 novembre 2010

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.12 et Add.1)]

65/10. Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final adopté à l'issue de cette réunion¹,

Soulignant que la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable est nécessaire, mais non suffisante, pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et favoriser le développement durable, et que la croissance devrait permettre à tous, en particulier aux pauvres, de tirer parti des débouchés économiques, et devrait créer des emplois et des sources de revenus et aller de pair avec des politiques sociales bien pensées,

Considérant que l'action menée en la matière au niveau national doit pouvoir s'appuyer sur un environnement international propice,

Consciente, à cet égard, qu'il faut continuer à réfléchir, dans le cadre de la suite donnée à la réunion plénière de haut niveau qu'elle a tenue à sa soixante-cinquième session, à des politiques favorisant une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue d'accélérer l'élimination de la pauvreté, d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de promouvoir le développement durable,

1. *Invite* les États Membres, agissant en particulier dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'action menée pour réaliser une croissance économique soutenue, partagée et équitable ;

2. *Invite* les commissions régionales à faciliter l'examen de cette question dans leur région, notamment par leurs travaux d'analyse et par l'appui qu'elles apportent à la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés

¹ Voir résolution 65/1.



de l'expérience, ainsi que par la promotion de la coopération économique à l'échelle régionale et sous-régionale ;

3. *Prie* le Conseil économique et social de tenir, à sa session de fond de 2011, une réunion-débat sur les moyens de mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'accélération de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et invite la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes intéressées à prendre part au débat ;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, jusqu'en 2015, une analyse et des recommandations concernant les politiques à suivre pour mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'accélération de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire.

*52^e séance plénière
23 novembre 2010*